

COLLOQUE

sur les *Filles du Roy*



Textes et articles d'Irène Belleau

Pour la revue *l'Ancêtre* de la SGQ
Avril 2007



Irène Belleau

Enseignante pendant 35 ans, Irène Belleau a occupé plusieurs postes à l'Association québécoise des professeurs et professeures de français (AQPF), à la Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale (SNQC), au Conseil des aînés et des aînées (CDA), à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), à la Commission du français langue maternelle (CFLM), et au Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ).

Retraîtée, c'est à l'Association des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.-CSQ) qu'elle a consacré son bénévolat. Elle a mis sur pied, en 2003, l'Association des Belleau dit Larose d'Amérique.

Depuis, c'est le mariage de l'histoire et de la généalogie qui la fascine. Dans cette veine, elle publie de nombreux articles dans des revues comme *Quoi de neuf*, *L'ancêtre*, etc. Elle organise en 2008 le colloque sur Les Filles du Roy qui est suivi de la publication des Actes en 2009.

La France l'a décorée comme Chevalier en 1986 et Officier en 2003, de l'Ordre des Palmes académiques.

courriel : belleau.irene@sympatico.ca

Les Filles du Roy De nos ancêtres-femmes 1663-1673



Depuis des lunes, la généalogie fonctionne par les hommes. Nul ne conteste cela. C'est un acquis incontournable autant pour la recherche historique que pour les origines familiales. La montée exemplaire au Québec de tant d'hommes et de femmes qui quêtent leur **origine maternelle**, ne fait pas de doute, à preuve les émissions de Claire Lamarche; il y a eu un **OUBLI** historique de la biparentalité. **Qui sont nos ancêtres-femmes ?**

Sans minimiser l'apport des femmes religieuses comme Mère Marie de l'Incarnation ¹, Marguerite Bourgeoys ², Marguerite d'Yvouville ³, d'autres comme Jeanne Leber ⁴, Catherine Couillard ⁵, et les premières épouses dont Marie Rollet ⁶ et Marie Regnouard ⁷, il faut bien reconnaître qu'à cette époque, l'objectif de l'implantation de la religion primait sur celui du peuplement. Ainsi, en 1663, en Nouvelle-France, il y avait six hommes pour une fille d'âge à procréer.

1 Fondatrice des Ursulines, née à Tours 1599-1672.

2 Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, née à Troyes 1620-1700.

3 Fondatrice de la communauté des Sœurs Grises dénommées d'abord Sœurs de la Charité.

4 Première recluse à Ville-Marie (1662-1679) fille de Jacques et de Jeanne LeMoynes.

5 Fille de Guillaume Couillard et épouse de Charles Aubert de La Chesnaye.

6 Épouse de Louis Hébert.

7 Épouse de Robert Giffard, 1589-1668, venu du Perche avec 40 colons, premier seigneur de Beauport.



L'intendant Jean Talon⁸ et Jean-Baptiste Colbert⁹ firent en sorte d'établir un certain « équilibre des sexes » en favorisant la venue de filles à marier que Marguerite Bourgeoys a été la première, dit-on, à nommer Filles du Roy¹⁰. Selon le chercheur Yves Landry, il en est venu 770 entre 1663 et 1673. Il a publié, sur ce sujet, une œuvre fouillée, magistrale et de tout premier ordre¹¹.

Qui étaient-elles ? Pourquoi sont-elles venues ? Dans quelles circonstances ? Que reste-t-il de cet épisode ? Que faire pour redonner à nos ancêtres-femmes la place qu'elles auraient dû occuper depuis toujours autant dans nos recherches que dans nos vies quotidiennes ? Peut-on dire qu'il y aurait lieu de redresser l'histoire ?

Voilà l'ampleur du sujet qui appelle moult actions à poursuivre et d'autres à créer de toutes pièces.

Les Filles du Roy : une ambiguïté

Cette expression « mal nommée » a un double sens et cette ambiguïté se retrouve, malheureusement, encore aujourd'hui après plus de 300 ans. On pense souvent que ces filles étaient de sang royal et, qui plus est, des filles de joie ! Pour le premier **de**, il s'agit d'un déterminant de possession, comme on dit le fils **de** Paul, considéré, ici, dans le sens de la filiation et, dans le second **de**, l'expression *filles de joie* étant l'équivalent de fille de rue, débauchée et même prostituée ! On ne connaît pourtant que deux **Filles du Roy** dont les mœurs sont susceptibles de nous interroger¹². Les témoignages contradictoires à leur sujet du Baron de La Hontan, de Mère Marie de l'Incarnation et des Jésuites ont sans doute obscurci le véritable apport des Filles du Roy. Si elles avaient une moralité si subversive, comment ont-elles pu donner naissance à une nation ? Et les hommes, eux, étaient-ils sans reproche ? Notre regard sur cet épisode de la Nouvelle-France avec le recul du temps devrait nous emporter dans de nouvelles avenues.

On les a appelées ainsi simplement parce que le Roi de France Louis XIV acceptait de défrayer le coût de leur

transport et, après leur mariage, pourvoir à la première année d'intégration de ces nouvelles venues. Il s'agissait de 50 Livres pour les roturières et de 100 Livres pour les filles de descendance noble. Cette dot pouvait consister, le plus souvent, il faut le dire, en une vache, des grains, des outils d'utilité courante, etc.

Qui étaient-elles vraiment ?

La Nouvelle-France, par ses représentants, souhaitait qu'elles soient belles, travaillantes, débrouillardes, originaires de régions et d'habitats différents que ni l'âge ni les aspects culturels ne tendraient à rapprocher mais la réalité n'a pas toujours correspondu à ces attentes.

En 1664, le Conseil Souverain et Mgr de Laval souhaitaient des filles de Normandie plutôt que de La Rochelle : les gens de La Rochelle sont la plupart de peu de conscience et quasi sans religion, fainéants et très lâches au travail, très malpropres pour habiter un pays : trompeurs, débauchés et blasphémateurs¹³. En 1668, en octobre, dans la correspondance de Marie de l'Incarnation à son fils : l'on ne demande que des filles de village, propre au travail comme les hommes, l'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées, ne sont pas propre pour ici¹⁴. À Colbert, le 27 février 1670 : les filles de l'an passé tirées de l'Hôpital de Paris ne se sont pas trouvées assez robustes pour résister ny au climat, ny à la culture de la terre et qu'il serait plus avantageux d'y envoyer des filles villageoises¹⁵. En 1670, le 10 novembre, dans un Mémoire de Talon à Colbert : que celles destinées pour ce pays ne soient aucunement disgraciées de la nature, qu'elles n'ayent rien de rebutant à l'extérieur, qu'elles soient saines et fortes pour le travail de campagne, ou du moins, qu'elles aient quelque industrie pour des ouvrages de main¹⁶. Enfin, M.-Andrée Regnard de Duplessis de Ste-Hélène, religieuse française passée ici en 1702 : il ne faut pas croire qu'on amenoit de France pour se marier au Canada que des filles de mauvaises mœurs, la plupart étaient des demoiselles de qualité, sans bien, d'autres étaient de bonnes familles ; on en tira beaucoup de l'hôpital de la Pitié à Paris où elles avaient été bien élevées dès leur bas âge¹⁷.

Les études publiées sur cette question retiennent certains critères de reconnaissance du véritable caractère **Fille du Roy**. Selon Étienne-Michel Faillon : de jeunes person-

13 Y. L. p. 61 au sujet des hommes

14 Y. L. p. 51 note 16.

15 Y. L. p. 62

16 Y. L. p. 63

17 Y. L. p. 66

8 Intendant de la Nouvelle-France à deux reprises.

9 Ministre né à Reims en 1619.

10 Selon Michel Faillon dans *Autographie et testament spirituel de Marguerite Bourgeoys*, CND, Montréal.

11 Landry, Yves, *Les Filles du roi au XVII^e siècle, orphelines en France et pionnières au Canada*, Leméac, 1992.

12 Anne Bauger arrivée en 1673 et Madeleine Deschalets arrivée en 1668 ont mené une vie scandaleuse en 1676 à Québec. Y. L. p. 201 note 34.



nes que le roi faisait élever à l'hôpital général de Paris toutes issues de légitimes mariages, les unes, orphelines et les autres appartenant à des familles tombées dans la détresse¹⁸ ; selon Marcel Trudel, cinq critères les caractérisent : être orpheline, être recrutée par un organisme d'État, être fille de familles dans le besoin, voyager en groupe et toucher habituellement à son mariage une dot du roi¹⁹ ; et selon Yves Landry : être fille ou veuve (avec ou sans enfant), être venue entre 1663 et 1673 et bénéficier d'aide pour le transport et l'établissement²⁰. Finalement, Colette Piat dans son roman **Les Filles du roi**, résume sommairement le but ultime de leur venue : faire le bonheur des colons et peupler le pays²¹.

D'où venaient-elles ?

La majorité furent recrutées en Île-de-France plus spécifiquement par le curé de la paroisse St-Sulpice de Paris, Messire de Bretonvilliers²². Brièvement, Yves Landry en dénombre 327 de Paris ; de Normandie, 127 ; de l'Ouest plus particulièrement de La Rochelle 102 dont 2% étaient de religion protestante²³ ; de l'Est, 59 ; de la Loire, 43 ; du Nord, 20 ; de la Bretagne, 13 ; du Centre, 7 ; du Sud, 4. Soixante-deux seulement ont une origine inconnue et six hors France : 2 de la Belgique, une d'Allemagne, une d'Angleterre, une du Brésil et une de la Suisse.

Pendant cette période, la dame Anne Bourdon accompagnait les groupes, étant allée elle-même en recruter en France. En 1670, selon les actes officiels, elle aurait assisté à cinquante-deux contrats de mariage alors qu'en 1667, les Filles du Roy étaient escortées par Catherine-Françoise Desnoyers. En 1671, ce fut Elizabeth Estienne qui aurait agi comme témoin à trois cent quatre contrats de mariage. Du boulot pour les tabellions !

Elles étaient des femmes de toutes les strates sociales : roturières, nobles, bourgeoises ; elles sont « désignées » apportant ici avec elles leurs normes, leurs habitudes, leurs valeurs, et même leurs préjugés. Le recrutement se faisait surtout par les curés – notamment le curé de la

paroisse de St-Sulpice de Paris²⁴. Le tiers de ces femmes venait de l'Hôpital de Paris appelé La Pitié/La Salpêtrière²⁵ qui, au XVII^e siècle, accueillait près de 8000 personnes. C'était le lieu des pauvres, des orphelins, des vagabonds et une partie de la Salpêtrière était réservée pour les enfants, les femmes abandonnées, les mères célibataires²⁶. C'est là que les bourgeois de Paris trouvaient leurs domestiques²⁷.

Pour bien connaître ce qu'elles étaient, il faut dépouiller les actes qui touchent leurs pères, leurs maris et leurs enfants, souvent aussi ceux de leurs frères et sœurs. Travail de moine à bien des égards ; la transcription des actes de certains notaires et des curés constitue un véritable puzzle. C'est par les contrats de mariage que les informations furent surtout compilées car les capitaines de navires ne produisaient pas toujours la liste des traversées même s'ils devaient le faire dans les vingt-quatre heures de leur arrivée. Plus précisément, Yves Landry distingue trois lieux d'origine précis : du Paris urbain, il dénombre 265 Filles du Roy soit 81 % dont 240 de la ville même de Paris et, du Paris rural, 62, équivalent à 19 % ; puis, de la Normandie, 80 % sous l'influence de Colbert et de l'évêque de Rouen ; enfin, 15 % des Filles du Roi étaient originaires de l'Ouest de la France. Curieusement, les Filles du Roi de cette époque viennent surtout de milieux urbains, alors que 65 % des HOMMES proviennent, eux, des campagnes.

Certaines biographies-romans publiées depuis quelques années, au Québec, prouvent qu'au-delà de la situation sociale, religieuse et politique de l'époque, la richesse des actes dépouillés permet de concevoir, l'imagination aidant, de véritables biographies respectant maints indices de la vie de ces personnes et de leur entourage. Ainsi, René Forget dans un premier

²⁴ Messire de Bretonvilliers

²⁵ L'Hôpital de La Pitié fondé en 1612 par Marie de Médicis accueillait jusqu'à 30 000 mendiants et les gardait enfermés dans une totale exclusion de la société. C'était un lieu décrit comme infect : des femmes y vivent à 4-5 par lit, d'aucunes en arrêt de justice et en attendant leur procès ; des adolescentes en cours de redressement ; des couples de vieux vivant dans des dortoirs ; tout mouvement de refus de la discipline recevait une sanction et les plus difficiles étaient déportés à la Nouvelle-Orléans ou vivaient dans des cachots avec les aliénés. La venue de St-Vincent de Paul contribue à fonder des œuvres de bienfaisance, de réhabilitation, etc. Et en 1964, La Salpêtrière est devenue la faculté de médecine de Paris.

²⁶ Y.L. p. 172 et 57.

²⁷ Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, édition entièrement revue et mise à jour, Éditions Le Jour, 1992, p. 62.

¹⁸ Y. L. p. 19

¹⁹ Y. L. p. 23

²⁰ Y. L. p.24

²¹ Piat, Colette, *Les Filles du Roi*, roman, Éditions du Rocher, 1998, tome I, p. 154.

²² Y. L. p. 55

²³ Y. L. p. 58, note 21 : Marguerite Ardion, Catherine Barré, Catherine Basset, Madeleine Delaunay, Élisabeth Doucinet, Anne Javelot, Marie Léonard, Anne Lépine, Barbe Ménard, Marthe Quitel, Marie Targer et Marie Valade.



tome, situe **Eugénie**²⁸ (Jeanne Languille), originaire de Normandie ; **Jeanne Chatel** de Suzanne Martel²⁹ de Troyes en Champagne ; Marie Grandin, originaire d'Orléans³⁰, Marie Major³¹ de la Salpêtrière³², **Marie Arnault**³³ de Colette Piat, du bourg de Coutances et en référence à Anne Langlois, **Une histoire d'elles**, roman historique de Lyne Laverdière³⁴

Combien étaient-elles ?

Les calculs de Benjamin Sulte, d'Archange Godbout, de Gérard Malchelosse, de Sylvio Dumas et de bien d'autres divergent. Le Programme de recherche en démographie historique (PRDH), l'étude fouillée des registres paroissiaux et des actes notariaux ont, toutefois, recueilli des résultats convergents. En effet, comme les **Filles du Roi** venaient « pour se marier », la recherche la plus logique n'était-elle pas de considérer quels étaient les colons qu'elles épousèrent. Archange Godbout en a trouvé 32 qui ne se sont pas mariées³⁵ et quelques-unes qui sont retournées en France l'année même de leur arrivée. Tout compte fait, nous utiliserons, ici, les données de Landry : 770 bien comptées et répertoriées³⁶.

De 1663 à 1673, ces 770 se répartissent comme suit avec quatre années de pointe : En 1663, la population de la Nouvelle-France est d'environ 3000 personnes, 36 **Filles du Roi** arrivent. Dix ans plus tard, en 1673, la population a triplé : 9000 habitants. En 1664, en vinrent 15 ; en 1665, l'année du Régiment de Carignan-Salières, 90 autres ; en 1666, 25 ; en 1667, 90 ; en 1668, 81 ; et les trois années suivantes, 132, 120 et 115 ; en 1672, 15 et finalement, en 1673, 51. De ces 770, 90 % sont restées. Leur nombre fait leur importance. Elles représentent, selon Landry, 13,8 % de tous les immigrants sous le régime français et la moitié des femmes qui ont traversé l'Atlantique en 150 ans, ce qui n'est pas peu dire ! Qui plus est, en 1678, il y avait ici une population native plus grande que d'origine européenne. Elles sont nos **ancê-**

28 Forget, René, *Eugénie*, arrivée en 1671 et devint l'épouse de François Allard, à Charlesbourg.

29 Martel, Suzanne, *Jeanne, Fille du Roi*,

30 Jeanne Grandin arrivée en 1671 épouse Jean Brière, boulanger, à Neuville.

31 Marie Major arrivée en 1668 épouse Antoine Roy dit Desjardins, tonnelier, assassiné à Batiscan.

32 Vessier, Maximilien, *La Pitié/La Salpêtrière*, Quatre siècles d'histoire et d'histoires, Hôpitaux de Paris, 1999.

33 Marie Arnault héroïne des deux tomes de Colette Piat.

34 *Une histoire d'elles*, Éditions Le Sabord, Trois-Rivières, 2005.

35 Y. L. p. 111

36 Y. L. ouvrage cité

tres-femmes qu'il faut redécouvrir et à qui on doit un traitement **égal** à celui qui, depuis toujours, a été attribué aux hommes. Découvrir sa lignée d'**ancêtres-femmes** devrait ouvrir toutes grandes les portes de la recherche, sans discrimination.

Étaient-elles vraiment orphelines ?

Oui, répond Landry le chercheur, dans plusieurs cas, en autant que les actes de mariage en donnaient des indications pertinentes : pour 770 **Filles du Roi**, la mère est vivante ; 56,7 % sont orphelines de père, 19 % sont orphelines de mère et 11,3 % sont orphelines de père et de mère³⁷.

Plusieurs étaient apparentées avec un autre immigrant venu au Canada et 30 % l'étaient entre elles. Ainsi, les trois sœurs Raclos Françoise, Madeleine et Marie étaient accompagnées par leur père venu les reconduire en Nouvelle-France et reparti la même année.³⁸ Marguerite Roy, veuve, est venue avec ses deux filles Anne et Gabrielle, son gendre Antoine Fillion et ses petits-enfants Pierre et Jeanne Fillion. Le frère de son gendre, Michel Fillion, les avait précédés. Renée Rivière, veuve, est venue en 1666 avec sa fille Andrée Remondière. On en dénombre une trentaine apparentées entre elles alors que 33 n'ont aucun lien de parenté soit 9,9 %.³⁹

Quelle était leur condition sociale ?

176 **Filles du Roi** déclarent la profession de leur père et Yves Landry les classe en 4 catégories selon ce paramètre mais pour 594 **Filles du Roi**, aucun indice de cet ordre n'est révélé. Mais on sait que pour 12 % d'entre elles, les pères sont des notables, des bourgeois ou des officiers ; pour 59 **Filles du Roi**, leurs pères sont des hommes de métiers, 8 sont filles d'agriculteurs, et 13, de familles pauvres ; 132 reçurent une dot de 200 Livres mais pour 113 d'entre elles, on ne sait pas à quelle catégorie sociale elles appartenaient. 250 des 606 contrats de mariage pour 41 % mentionne une dot royale ! Sylvio Dumas estime que sur 770 **Filles du Roi**, le tiers, soit 290 ont reçu entre 200 et 300 Livres et 247, 50 Livres.

Dans 415 contrats de mariage sur 606, les **Filles du Roi** dévoilent la valeur de leurs biens : 17 apportent des biens d'une valeur de 300 Livres, 8, de 1 000 Livres, une, de 2 000 Livres et 2, de 3 000 Livres ; le 1/7^e d'entre elles a donc moins que 300 Livres⁴⁰. La majorité n'apportaient

37 Y. L. page 96

38 Y. L. p. 102 note 142

39 Y. L. p. 102

40 Y. L. p. 71-72.



que leurs hardes consistant, selon Gustave Lanctôt, outre les habits, aux articles suivants : 1 cassette, 1 coiffe, 1 mouchoir de taffetas, 1 ruban à souliers, 100 aiguilles, 1 peigne, 1 fil blanc, 1 paire de bas, 1 paire de gants, 1 paire de ciseaux, 2 couteaux, 1 millier d'épingles, 1 bonnet, 4 lacets, et 2 livres en argent. Pas de quoi survivre !

Savaient-elles écrire ? Savaient-elles signer ?

À cette époque, il est reconnu que l'on n'a pas besoin de savoir lire et écrire pour vivre. Des Filles du Roi de Paris, 265 savent signer, soit 32 %. Dans un *Mémoire* de maîtrise de l'Université de Montréal, Michel Chouinard parvient à trouver que plus de 94 % des Filles du roi étaient aptes à signer mais si on écarte les Parisiennes, le taux baisse à 20 %.⁴¹ Et lorsqu'on jumelle cette capacité d'écriture à la valeur des biens apportés, on constate que celles qui savent signer ont des biens pour environ 458 Livres alors que les illettrées, apportent pour environ 262 Livres. Attention ce critère n'est pas universel : à preuve, Jeanne-Judith de Matras, fille d'un capitaine de cavalerie, apporte pour 3 000 Livres de biens alors que M.-Claude Chamois, fille d'un héraut d'armes, seulement 100.

Yves Landry affirme que sous Louis XIV les trois quarts de la population parisienne auraient été alphabétisés – dont l'Hôpital général – et qu'une fois restituées dans leur milieu d'appartenance, les **Filles du Roy** ont occupé une place dans la hiérarchie sociale du savoir⁴². Certaines, à preuve, représentent leur mari à la Prévôté de Québec.

Pourquoi sont-elles venues ?

En 1666, en Nouvelle-France, il y avait 719 hommes célibataires de 16 à 40 ans pour 45 filles célibataires du même âge. Ce déséquilibre des sexes mettait en péril l'engagement de peuplement des Compagnies. Sous le Gouvernement royal de Talon, c'est le commerce des fourrures qui occupait toute l'attention. Il fallait donc non seulement un élément reproducteur mais aussi un « élément stabilisateur »⁴³ comme le souligne le Collectif Clio, pour fixer dans la colonie les engagés et les soldats.

Quand se marient-elles ?

Comme les bateaux arrivent entre mai et septembre, et qu'une ordonnance réduit la période de fréquentations à une quinzaine de jours, il fallait contracter mariage avant

que les bateaux repartent ! Pour démontrer l'importance de cette règle, ces cérémonies de mariage revêtaient, parfois, une importance qui n'avait rien à voir avec le statut de simples soldats mariant une **Fille du Roi** pauvre et sans titre de noblesse. Ainsi, à plusieurs mariages de groupes, signent des notables comme l'intendant Talon, le gouverneur Courcelles, le procureur général Bourdon et sa femme Anne Gasgnier, le seigneur de Giffard, la veuve du gouverneur d'Ailleboust, etc.⁴⁴

Cette rapidité à prendre mari a, toutefois, connu quelques ratées. Exemples : Marie Hué, arrivée en 1667, annule son contrat de mariage avec Adrien Lacroix le 18 octobre 1667 et épouse Jean Boesme le 7 janvier 1668. Marie-Anne Firman annule son contrat de mariage prévu pour le 18 octobre 1667 avec Jean-Baptiste Morin de Rochebelle et le futur époux épouse plutôt Catherine de Belleau, un mois plus tard, le 17 novembre 1667, cinq jours après que sa première épouse soit retournée en France⁴⁵. Enfin, Jeanne Braconnier, arrivée en 1673, annule son premier contrat de mariage avec Louis Chapacou le 10 septembre 1673, à Montréal, et se marie ensuite à Crespin LeThuillier le 18 septembre 1673, à Varennes.

Autre circonstance : Catherine Durand épouse Pierre Picher en 1665 ; ils obtiennent dispense de trois bans de l'évêque de Québec. Après huit ans de vie commune, cette union a dû être réhabilitée car on apprend que la première femme de Picher est vivante et ce, malgré l'obligation formelle de prouver le décès d'un premier conjoint⁴⁶.

Catherine Guichelin arrivée en 1669 fut mère de cinq enfants illégitimes entre 1677 et 1687. Elle se marie une première fois en 1669 avec Nicolas Buteau, une deuxième fois en 1708 avec Charles Tissiau et enfin en 1716 avec Jean Roy. Qui a dit que la société de Nouvelle-France était tricotée serrée ? Grâce à la tolérance de certains écarts de vie – dont celui-ci – la communauté a pu célébrer les 65 ans de Catherine à son dernier mariage – le dernier mariage d'une fille du roi - 47 ans après son arrivée !

Autre situation : Catherine Moitié arrivée en 1663 comme domestique pour Charles Lemoyne épouse Désiré Viger seulement en 1667, quatre ans après son arrivée, car les domestiques n'avaient pas le droit de se marier pendant la durée de leur engagement.

Enfin, une dernière considération très intéressante sur l'écart d'âge entre les conjoints. Exemples : Barbe Du-

41 Y.L. p. 93

42 Y. L. p. 257

43 Clio p. 60-70

44 Y. L. p. 131 note 43.

45 Y. L. p. 154 note 97.

46 Y. L. p. 149 note 85.



chesne à 23 ans épouse André Badel dit Lamarche, tous deux d'origine suisse, qui a 60 ans. Ils ont 8 enfants et madame meurt avant son mari ⁴⁷. Marguerite Charpentier 60 ans épouse Toussaint Lucas dit Lagarde de 24 ans. Pas d'enfants. La femme survécut à son mari. ⁴⁸.

Plusieurs considérations de divers ordres, comme ceux que je viens de mentionner, mériteraient d'être dépouillées et faire l'objet d'une étude sociétale. Les **Filles du Roi**, sur le marché matrimonial de la Nouvelle-France, sont à découvrir. Des mariages conclus à la hâte, un choix imposé, parfois difficile, des mariages entre conjoints d'origine européenne, originaires de régions et d'habitats différents, que ni l'âge ni les aspects culturels ne tendaient à rapprocher, ⁴⁹ apporteront une autre dimension aux richesses de la généalogie.

Pour évaluer le **nombre d'enfants** engendrés par les **Filles du Roi**, Landry choisit un échantillon de 737 Filles du Roi mariées au moins une fois. Voici les résultats : les filles de moins de 20 ans ont environ 10,1 enfants ; celles de 20-24 ans : 9,1 enfants ; celles de 25-29 ans : 6,0 enfants ; et celles de 30-34 ans : 4,7 enfants. Puis, il compare ce résultat à celui de la France pour les années de 1670 à 1689 et à peu de chose près, les Filles du Roi dominent de peu : les femmes françaises de 15-19 ont 9,5 enfants ; 20-24 ont 7,6 ; 25-29 ont 5,6 ⁵⁰. Quant au **nombre moyen d'enfants par famille**, c'est 5,8 enfants. ⁵¹ Certaines familles ont jusqu'à 18 enfants notamment Catherine Ducharme arrivée en 1671 épouse de Pierre Roy dit St-Lambert ⁵² mais la majorité se situe entre 5 et 6 enfants compte tenu que l'échantillonnage ne touchait qu'un premier mariage. Quant à l'intervalle moyen entre chaque naissance, la comparaison avec les Françaises se porte aussi bien de 1670 à 1689. Ces dernières qui ont 15-19 ans accusent un intervalle de 2,47 ans et les Canadiennes Filles du Roi, au même âge, 2, 15 ans. Quant à la durée moyenne des unions, le taux varie, selon la profession du mari, mais se situe en moyenne autour de 23,5 ans ⁵³. Impossible de trouver exactement le **nombre d'enfants illégitimes** car le tiers des pères reste inconnu ⁵⁴. Une dernière considération, pour un chapitre si important, affecte les **mariages obligés**. Une Fille du Roi sur 18 est enceinte à son mariage

47 Y. L. p. 175 note 142.

48 Y. L. p. 176 note 143

49 Y. L. p. 178-179

50 Y. L. p. 194.

51 Y. L. p. 203

52 Y. L. p.202, note 35.

53 Y. L. p. 205

54 Y. L. p. 209

c'est-à-dire que la première naissance a lieu dans les huit premiers mois après le mariage. Et cela ne représente pas d'écart significatif avec la France de l'époque ⁵⁵ sauf si la Fille du Roi est mariée à un notable ; à ce compte là, elle est plus susceptible que les autres de concevoir avant le mariage ⁵⁶.

Selon Yves Landry, les **Filles du Roi** ont connu une fécondité importante répondant ainsi au destin qu'on leur avait fabriqué, et il va jusqu'à dire que leur corps, au contact de réalités nouvelles comme la nature, l'hiver, les durs travaux de la terre, etc, avaient la faculté d'intensifier leur propriété reproductive ⁵⁷.

Mortalité veuvage et remariage

L'espérance de vie des Filles du Roi se rapproche de celle des Françaises de la même époque : ⁵⁸

	à 20 ans	à 40 ans	à 60 ans
les pionnières	40,2	25,8	12,1
les Filles du Roi	41,4	27,2	12,9

même si le typhus de 1687 et de 1718, l'épidémie de fièvre jaune de 1711 et la variole de 1703 en ont atteint quelques-unes. La première Fille du Roi qui meurt en Nouvelle-France est Anne Labbé arrivée en 1663 et épouse de Marc Girard ⁵⁹. Elle décède avant le recensement de 1666.

Quelques statistiques : les 2/3 des hommes meurent avant leur femme ; les veufs se remarient plus que les veuves : 41 % par rapport à 38 % ; les femmes se remarient plus que les hommes : 22,8 % contre 19,3 %.

Les deux **Filles du Roi** qui ont connu une longue vieillesse sont : Anne Rabady arrivée en 1672 épouse d'Antoine l'Écuyer eut 11 enfants, et mourut, à Batis-can, à 96 ans ⁶⁰ ; Jeanne Amyot arrivée en 1673 épouse d'abord Nicolas Pion puis François Chicoine et meurt à Verchères, en 1745, à l'âge de 107 ans. On connaît la date exacte du décès de 475 Filles du Roi sur 683 et la moyenne d'âge au décès pour elles est de 62, 2 ans. Bonne moyenne pour l'époque.

55 Y. L. p. 262.

56 Y. L. p. 211

57 Y. L. p. 200

58 Y. L. p. 237 note 24

59 Y. L. p. 228 note 6

60 Y. L. p. 228 note 6.



Signalons sans doute un record : il revient à Marie Hatanville (1646-1723) arrivée en 1669 et mariée quatre fois. Au décès de son 3^e mari, elle aurait la charge de ses 11 enfants de moins de 15 ans et elle se remarie à un veuf qui a 7 jeunes enfants vivants⁶¹. Qui dit mieux !

Conclusion

Pour apprécier, il faut connaître. Cet axiome nous interpelle fortement. Que savons-nous de nos **ancêtres-femmes**. Quelle place occupent-elles dans nos recherches et nos travaux d'histoire, de généalogie, de patrimoine ? Quels pas de plus pourrions-nous faire ? Aujourd'hui, socialement, nous accordons une attention aux mères célibataires, aux monoparentales, aux clochardes alors qu'autrefois – il n'y a pas si longtemps – elles étaient des laissées-pour-compte. Il y a encore – malheureusement – des enfants abandonnés, maltraités, violentés, démunis, etc. Heureusement, il y a une importance plus grande

accordée à la biparentalité : des congés, pas seulement de maternité et de paternité mais **parentaux** ; les jeunes pères découvrent la magnificence de leur rôle et les grands-pères, leur présence essentielle auprès de leurs petits-enfants. Bravo. Les choses changent ! Que faire de plus ? Poursuivre la publication d'œuvres non seulement sur les **Filles du Roi** mais sur les **femmes** qui ont bâti ce que nous appelons NOTRE patrimoine, en élargissant notre horizon au-delà des Filles du Roi. Nous pourrions aussi valoriser l'apport féminin par des anniversaires, par des commémorations comme on le fait pour les GRANDS HOMMES (!) ; élever des sculptures, des monuments ; donner des noms de femmes à des rues, des édifices, des salons, des restos, etc, comme on le fait de plus en plus pour les sportives (!) ; tenir des chroniques **sur** des femmes, faites **par** des femmes, etc. Autrement dit, les connaître et les faire connaître. Laisser notre imagination s'envoler et créer, petit à petit, une **meilleure ÉGALITÉ** entre homme et femme.

61 Y. L. p. 248 note 52 et Michel Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois, 1608-1700*, Éditions La Maison des ancêtres, 1999, tome II p. 449. Marie Hatanville avait épousé René Sénat en 1699, Jean Fauconnet dit Laffleur en 1671, Claude Bourgeois annulé en 1686 et la même année François César.

Irène Belleau
Avril 2007

La Salpêtrière



À plusieurs reprises, on dit que la majorité des Filles du Roy (1663-1673) venaient de la Salpêtrière. Qu'est-ce à dire ?

La Salpêtrière a une longue histoire enracinée à l'époque de Marie de Médicis¹, Reine de France qui crée, en 1612, l'Hôpital de la Pitié pour les milliers de mendiants qui envahissent les rues de la ville de Paris. Puis, son fils Louis XIII fait de cet emplacement un Arsenal pour la fabrique de la poudre à canon² appelée le salpêtre. Ensuite, Louis XIV³, en 1653, offre terrain et bâtiments à la Duchesse d'Aiguillon⁴ pour en faire un hospice avec le support de Vincent de Paul⁵ et c'est ainsi qu'en 1656 l'Hôpital de la Pitié devint la Salpêtrière appelé aussi Hôpital général de Paris⁶ d'où vinrent plus du tiers des Filles du Roy.

La Pitié-La Salpêtrière au XVII^e siècle n'est pas un véritable hôpital – même si le langage le désigne ainsi – c'est plutôt un hospice où l'on retrouve 3 grands catégories de personnes. Ce sont :

1. L'Hôpital : « où sont 2 000 femmes de tous âges, mendiante, errante, malade, infirme, vivant dans une épouvantable promiscuité, des jeunes et des vieilles couchées à quatre ou cinq par lit, attaquées par la gale, la teigne et les écrouelles, se communiquant tous leurs maux »⁷ et des « filles-mères durant leur grossesse et le temps nécessaire au sevrage de l'enfant, des femmes à revers de fortune, environ 1 500 enfants à qui on apprend à lire, à écrire et à compter dans les Écoles et des couples de vieux isolés, hors d'état de gagner leur vie, dans trois dortoirs de 250 petites chambres chacun ; c'étaient des « bons pauvres », des cas sociaux ;
2. La Correction : 150 adolescents en cours de redressement, 450 femmes internées par mesures administratives et 250 femmes emprisonnées par décision de justice ;
3. Le Commun : 400 femmes prostituées et les aliénées pour qui le cachot et les chaînes sont un milieu de vie. On les déportait souvent à la Nouvelle-Orléans.

C'est à cette époque que Colbert destina aux colonies d'Amérique des orphelines de la Salpêtrière : à la Martinique, à St-Domingue et à la Louisiane d'abord, puis en Nouvelle-France.

Puis, il y eut la période révolutionnaire dont on connaît bien une des conséquences qui a abouti à remplacer les religieuses qui « sauvaient » la Salpêtrière par leurs bonnes œuvres et y placer des personnels laïques soignants, administratifs et médicaux qui seront payés.

1 Marie de Médicis est la femme d'Henri IV (1573-1642), la mère de Louis XIII (1601-1643) qui épousa Anne d'Autriche (1601-1666).

2 La poudre à canon est faite de soufre et de charbon de bois et de nitrates qu'on appelle le salpêtre.

3 Louis XIV (1638-1715) roi de France de 1643 à 1715, monarque absolu, crée Versailles; il épousa Marie-Thérèse d'Autriche en 1660 et célèbre par « L'Etat, c'est moi ».

4 La Marquise d'Aiguillon (1604-1675) est la nièce du cardinal de Richelieu, évêque de Lyon, et nulle autre que la bienfaitrice des missions en Nouvelle-France.

5 Saint Vincent de Paul (1581-1660) mis sur pied pour le fonctionnement de cet hospice, en 1625, deux ordres laïques : Les Filles de la Charité et Les Messieurs du Saint-Sacrement

6 Plus de 250 Filles du Roy venaient de la Salpêtrière; Colbert et Talon, en 1670, en font le réservoir d'immigrantes destinées au Canada.

7 Vessier, Maximilien, *La Pitié-Salpêtrière, Quatre siècles d'histoire et d'histoires*, Assistance publique Hôpitaux de Paris, Paris, 1999.



Vint au XVIII^e siècle, le célèbre Philippe Pinel⁸ le médecin des Lumières, qui oriente la vie de la Salpêtrière vers les mesures de douceur plutôt que sur la violence. Il mourra à la Salpêtrière à 81 ans. Vessier dit de lui qu'il fut « un chercheur toujours en éveil »⁹ Et la France crée en 1850 L'Assistance publique prenant en charge ce que des individus et des sociétés de bonne volonté ont tenu à bout de bras pendant des années. En 1871, les Allemands bombardent la Salpêtrière qui devient, en 1964, ce qu'elle est maintenant la Faculté de médecine de Paris.

Plusieurs Filles du Roy venues en Nouvelle-France de 1663 à 1673 sont désignées ainsi parce qu'elles étaient à la charge du roi, dotées de quelques Livres pour le transport et le début de leur implantation. Elles venaient pour peupler la colonie en manque de femmes. Combien venaient de la Salpêtrière ? Avaient-elles vécu dans l'un des 3 lieux décrits plus haut : à l'Hôpital, à « la Correction » ou au lieu « Commun » ? Aucune étude, aucune donnée statistique. Qu'est-ce qu'on sait ? Comment l'avons-nous su ? L'histoire de la Salpêtrière même ne pourra jamais satisfaire notre curiosité. Ce qu'on sait se résume en bien peu de chose. Approximativement, le tiers des Filles du Roy est originaire de la Salpêtrière, « sorte de refuge pour les pauvres et une maison d'internement pour les exclus de la société comme les mendiants, les prostituées », dit le chercheur Yves Landry¹⁰. Les conditions de vie de cette institution nous sont passablement connues puisqu'on connaît le régime alimentaire des pensionnaires de cette époque, précise Landry : un déficit calorique d'environ 800 calories par jour comparativement à l'hôpital général de Caen ; un déficit en lipides, en glucides, en calcium, en vitamines C, A et D et une grande dépendance à l'égard du pain. Comment ces Filles se sont-elles retrouvées à la Salpê-

trière ? C'est la conférencière Colette Piat¹¹ qui nous présentent crûment les circonstances de cette époque : « ce sont des jeunes filles ramassées dans Paris et Louis XIV le monarque qui régnait alors voulait un Paris propre [...], les archers du roi passaient dans les rues et dès qu'ils voyaient quelqu'un qui n'était pas un bourgeois vivant de ses rentes, ils les amenaient à la Salpêtrière [...] des enfants abandonnés, des filles rejetées par leur famille ou leur beau-père ; on leur donnait du pain et un peu de soupe vivant dans une promiscuité épouvantable »¹². Voilà, dit-elle, ce que j'ai lu et ce que j'ai vu – de ce qui reste – à la Salpêtrière. Celles qui ont été « choisies » pour l'Amérique : les chanceuses, dit toujours Madame Piat, même si la traversée ne se faisait pas toujours dans de bonnes conditions, les promesses d'avoir un mari facilement, une terre à cultiver, une maison et des enfants à aimer, voilà des éléments de rêve capables de faire oublier La Salpêtrière !

Aujourd'hui, La Salpêtrière est sortie de deux siècles d'un statut immobile, dit Vessier. « Deux siècles durant lesquels on inventa les logarithmes, le calcul différentiel, le thermomètre, le baromètre, la sténographie, le télégraphe, la vaccination, l'homéopathie, la mongolfière, le macadam, la lunette astronomique, le paratonnerre, etc. Pinel, le géant, a transformé les folles ; La Salpêtrière a donné vie à l'École neurologique qui n'a pas fini d'étonner le monde »¹³. Si les Filles du Roy qui ont passé par la Salpêtrière revenaient aujourd'hui, elles diraient fort probablement le mot de Léo Larguier : « ...à chaque pas que l'on fait à travers la Salpêtrière, on rencontre un fantôme et l'on marche sur de l'Histoire... »¹⁴.

Irène Belleau

8 Philippe Pinel (1745-1826) est médecin. Il substitue la violence aux aliénées par des mesures de douceur. L'Institut Pinel de Montréal porte ainsi, à travers les âges, son objectif de réhabilitation.

9 Opus cité p. 145.

10 La conférence de Landry paraîtra sous peu dans les Actes du Colloque.

11 Colette Piat, avocate, écrivaine, a écrit deux tomes sur les Filles du Roy.

12 La conférence de Piat paraîtra sous peu dans les Actes du Colloque.

13 Vessier, p. 318-323.

14 Vessier, p. 326.



Sur Les Filles du Roy



Il faudrait les nommer toutes, à haute voix, les appeler par leur nom, face au fleuve, d'où elles sont sorties au 17^e siècle, pour nous mettre au monde et tout le pays avec nous.

Anne Hébert

Le premier jardin
Seuil, 1988, p. 103

C'est ainsi qu'à plusieurs pages, Anne Hébert nomme Mathurine Graton, Jeanne Gruau, M.-Bonne Guerrière, Perrette Hallier, Barbe Dorange, Catherine Drouet, Élisabeth Salé, Marguerite Lemerle, M.-Madeleine Raclos, Catherine Varin, etc, et qu'elle se demande : « Est-ce donc si difficile de faire un jardin, en pleine forêt, de l'entourer d'une palissade comme un trésor... pour qu'ensuite la France nous cède à l'Angleterre comme un colis encombrant ».¹

Qu'avons-nous fait de ces femmes pionnières ? « Le manque d'intérêt des généalogistes pour leurs ancêtres féminines, non porteuses du patronyme transmis au fil des générations, est probablement en cause », souligne Yvon Landry, « et seules de nouvelles recherches dans les registres paroissiaux français du 2^e tiers du XVII^e siècle pourraient le démontrer. »²

Deux périodes importantes ont amené ici une émigration féminine : la première avec la Compagnie de la Nouvelle-France de 1635 à 1663 puis la seconde, de 1663 à 1673 sous le règne de Louis XIV et de son ministre Colbert. C'est de cette deuxième émigration que sont les **Filles du Roy**. Du début de la colonie jusque vers 1680, la présence masculine, ici, a été beaucoup plus élevée que celle des femmes d'âge marital. La venue des

soldats du Régiment de Carignan-Salières³ a permis de changer la tendance. Mais ce n'est que vers 1670 que les femmes nées ici ont changé la donne. Le gouverneur Frontenac estime même « que les autorités auraient eu intérêt à prolonger de quelques années ces contingents pour réussir à équilibrer les effectifs masculins et féminins. »⁴

D'où venaient les Filles du Roy ?

Une grande majorité venait surtout de Paris, Île-de-France (265/770), de la Normandie (76), de l'Ouest de la France (48), de la Loire (35), de l'Est (34), de la Bretagne (10). 78 % d'entre elles partirent par le port de Dieppe, en Normandie et 22 % du port de La Rochelle, selon la correspondance de Talon à Colbert.

Où se sont-elles installées ?

La grande majorité (441/770) s'est installée dans la région de Québec c'est-à-dire dans la ville de Québec, à l'Île d'Orléans, sur la Côte-de-Beaupré, à Charlesbourg, et à L'Ancienne-Lorette. Puis, le comté de Portneuf en a accueilli plus de 60 dont 47 à Neuville, une vingtaine à Lévis, une trentaine à la Côte-du-Sud et quelques-unes dans le comté de Lotbinière.

1 Anne Hébert, *Le premier jardin*, p. 99, 103, 106 et 93.

2 Yves Landry, *Les Filles du roi au XVII^e siècle, Orphelines en France, pionnières au Canada*, p. 81

3 Ce régiment avait pour mission de mâter les Iroquois (1665-1668) et plus de 400 sont demeurés ici lors du licenciement du régiment.

4 Lettre du 2/11/1672; cf. RAPQ 1926-1927, p. 2



Dans la région de Trois-Rivières, 24 s'établirent dans le comté de Champlain, 14 au Cap-de-la-Madeline, 12 à Batiscan, 9 à Ste-Anne de la Pérade et 9 à Nicolet.

Montréal et sa région en a accueilli 13 % ; Montréal-ville : 37, Chambly 38 ; la région de Verchères 28, la région du Richelieu 22, la région de L'Assomption 42 et Berthier 9.⁵

Sont-elles apparentées ?

Il est très intéressant, en regardant de près les mariages des **Filles du Roy** de voir dans quelle mesure ces « filles à marier » ont pris pour conjoints des maris de leur région d'origine ou venant de régions différentes de la France même si la dame Bourdon⁶ avait, dit-on, la main aux épousailles rapides... Y avait-il quelque point commun entre une fille de Paris et un mari du Périgord ? Une fille de la noblesse et un soldat de Normandie ? Une fille de la Salpêtrière⁷ et un coureur des bois ? Ce qui est certain et hors de tout doute, les **Filles du Roy** sont venues pour « faire des familles » comme le dit Marguerite Bourgeoys⁸, et elles en ont faites !

Voyons quelques exemples choisis au hasard de mes recherches :

Catherine Sénécal de **Rouen** arrivée, à 21 ans, en 1670, avec son père, son frère Nicolas et sa belle-mère Jeanne Lecomte. Son père Adrien Sénécal s'est d'abord marié vers 1648 à Guillemette Rolleville à Bénouville, en **Normandie**. Ensuite, en 1666, à Harfleur, il épouse Jeanne Lecomte. Le fils Nicolas est du 1er lit ; il épouse Marie Petit, en 1683, à Boucherville, leurs enfants s'établissent à **Varenes**, à **Boucherville** et à **St-Antoine de Chambly**. Catherine épouse Jean Lafond, en 1670 au **Cap-de-la-Madeline** dont les parents sont originaires de Saintonge. Jean Lafond et Catherine Sénécal s'installent à **Batiscan** où ils ont 8 enfants dont 5 se marient en ce lieu. Jean Lafond se remarie en 1697 à une huronne Catherine Ananontha, veuve de Jacques Couturier. Toutes proportions gardées, dirions-nous, les jeunes d'aujourd'hui « voyagent » tout autant !

Constance Lepage d'**Auxerre** arrive en 1672 ; elle a 24 ans. Elle épouse François Garinet de **Saintonge**, le 5 février 1674 à **Ste-Famille de l'Île d'Orléans**. Elle

⁵ Estimé à l'appendice 4, in Landry, opus cité.

⁶ La dame Bourdon : Anne Gasnier.

⁷ La Salpêtrière : l'Hôpital général de Paris, à l'époque.

⁸ Marguerite Bourgeoys, Écrits autographes, cf. Etienne-Michel Faillon, *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1853, tome II,

rejoint ses deux frères Germain et Louis arrivés en 1661. Germain fait venir de France son épouse Renée Lorry qui arrive avec Constance et leur fils René Lepage qui s'installe à **Rimouski** et épouse Madeleine Gagnon. Louis va s'installer à **St-François de l'Île d'Orléans** et épouse Sébastienne Aloignon ; ils eurent 14 enfants. Constance meurt en 1688 et son mari François Garinet a des démêlés avec les Lepage à qui il avait confié temporairement ses enfants au décès de sa femme Constance. Imaginez ce que fut leur vie... au XVII^e siècle !

Étaient-elles riches ?

Certaines étaient sûrement riches. À preuve : Jeanne-Judith de Matras, arrivée en 1669, était fille d'un capitaine d'une compagnie de cavalerie, en Vendôme, en Orléanais. Elle apportait des biens pour une valeur de 3 000 Livres alors que 90 % des **Filles du Roy** apportaient pour environ 200 Livres de biens personnels et une dot royale de 50 Livres. Qui plus est, elle épouse, à Québec, Charles Le Gardeur, Sieur De Villiers, écuyer et seigneur de Bécancour.

Par contre, Marie-Claude Chamois, arrivée en 1670, tout en étant fille d'Honoré Chamoy, secrétaire du roi, héraut d'armes de France, de la paroisse St-Gervais de Paris n'apportait que 100 Livres. La profession du père sert d'élément de référence mais n'est connue que dans bien peu de contrats de mariage. On note aussi que seulement 41 % des contrats de mariage mentionnent le « cadeau » du roi ce qui nous permet de croire que ce ne sont pas toutes les **Filles du Roy** qui reçurent le « cadeau royal ».

Renée Chanvreux, orpheline de père et de mère, arrive en 1669 et apporte des biens pour 200 Livres. Elle devait se marier avec Jean Lefebvre mais on la retrouva morte « dans les neiges », le 4 janvier 1670 sur les battures de Beauport. On fit l'inventaire de ses biens : *deux habits de femme, l'un de camelot de Hollande, l'autre de barraconde, une méchante (mauvaise) jupe de forrandine, une très méchante jupe verte, un déshabillé de ratine, une camisole de serge, quelques mouchoirs de linon, six cornettes de toile et quatre coiffes noires dont deux de crêpe et deux de taffetas, un manchon en peau de chien et deux paires de gants de mouton* ». ⁹

Ces trois cas, à mon avis, représentent bien la réponse à la question de la richesse des **Filles du Roy**. C'est aussi ce que peut nous révéler la recherche patiente et soutenue de ce que furent nos ancêtres-pionnières.

⁹ Op. cité, Anne Hébert, p. 105.



Quelles langues parlaient-elles ?

Il ne fait aucun doute que la majorité des **Filles du Roy** étaient de la région parisienne ; ce faisant, elles parlaient « le français du Roy » décrété en 1539 par l'Ordonnance Villers-Cotterêts. C'était la langue de l'administration, de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, des officiers, des militaires, des commerçants de toute l'île-de-France. (carte, si possible)

Et leurs maris venant de d'autres régions (de même qu'une bonne partie des Filles du Roy non parisiennes) parlaient le breton, le picard, le normand, le poitevin, le lorrain, l'alsacien, le wallon, le bourguignon, etc, comme une mosaïque de langues. Les **Filles du Roy** ont sans nul doute influencé la langue de leurs maris et réciproquement ainsi ont contribué à l'implantation du « français langue du Roy » en concomitance avec les dialectes patoisants.

Elles ont apporté aussi leur créativité langagière : des mots comme *abrier, batture, garrocher, tuque* et bien d'autres qu'on appelle des *québécoisismes*, ajoutés à des amérindianismes comme : *achigan, babiche, anorak, igloo, etc*¹⁰. De 1608 à 1759, la langue française, ici, était bien vivante ; à partir de la Conquête, sous régime britannique, le français d'ici a abondamment emprunté à la langue anglaise, il faut bien le reconnaître. Mais la descendance des **Filles du Roy** a engendré un peuple parlant français sur les rives du St-Laurent.

10 Même certains noms de peuples créés au fil des ans : exemple : les Esquimaux devenus les Inuits et leur langue inuktitut...

Et elles ont fait des familles...

Il faudrait leur consacrer tout un chapitre : la très grande majorité des **patronymes** du Québec identifient des Familles-Souches qui originent des **Filles du Roy**. Les nommer : impossible, ici. C'est tout l'univers de ce que nous sommes : un peuple francophone, attaché aux valeurs familiales, ouvert aux identités des immigrants en respect de l'identité du peuple d'origine, dégagé lentement des liens entre langue et religion, propulsé dans les griffes de la mondialisation mais toujours marchant vers son destin de pays.

C'est pourquoi, adopter, aujourd'hui, la généalogie à partir d'un seul **patronyme** familial, « c'est rayer la moitié de nos racines ; de plus, c'est un outrage profond à la gente féminine », dit Éric Mardoc, dans son magnifique *Aventuriers Haut-Normands en Nouvelle-France*¹¹. Il faut vite, dit-il encore, « élargir [la recherche] à des milliers de patronymes et de [matronymes] qui sont les multiples étiquettes de nos gènes ». Bien peu de familles-souches ont érigé un monument à leur ancêtre-femme comme les Soucy et les Bérubé à leur pionnière : **Jeanne Savonnet**. Un exemple.

Irène Belleau
courriel : belleau.irene@sympatico.ca

11 Éric Mardoc du Cercle généalogique du Pays de Caux, en Seine-Maritime, 2007, publié à compte d'auteur.